



OPTIMISER LA SECURITE

Le salarié désigné Référent en santé/sécurité au travail

Repères

Depuis le 1er juillet 2012 (date d'entrée en vigueur de la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail), le Code du travail (art. L. 4644-1 et R. 4644-1) fait obligation à l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Les personnes sont désignées après avis du CSE et/ou de la CSSCT.

Le salarié ainsi désigné par l'employeur dispose du temps nécessaire et des moyens requis pour exercer sa mission. Il ne peut subir de discrimination en raison de ses activités de prévention. Il bénéficie d'une formation en matière de santé au travail.

Objectifs

Rendre le salarié compétent en santé/sécurité au travail, afin qu'il devienne un acteur incontournable des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans son entreprise

Programme

- Son rôle, ses missions
- La réglementation
- Les enjeux de la prévention ; les bonnes pratiques ; les 9 principes de prévention
- Les acteurs internes et externes de la prévention
- Le document unique
- Les outils de diagnostic en santé et sécurité au travail
- Les outils d'évaluation pré et post-accident
- L'analyse des postes de travail

Un travail inter-session sera demandé au participant afin de mettre en pratique les outils le 3^e jour.

Moyens pédagogiques

- Support de formation sur Power Point
- Pédagogie active
- Outils et simulations d'enquêtes

NOUVEAU: supports pédagogiques sur l'appli mobile

Evaluation

La satisfaction du salarié est mesurée, dans le but d'améliorer sans cesse, l'efficience de formation. Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation et ayant validé leurs évaluations de fin de formation.

Tarif

Nous consulter
Frais de repas à votre charge

Durée
3 jours (2+1)
Soit 21 h

Délais d'accès :
15 jours minimums,
sous réserve de
disponibilités

Profil(s)
stagiaire(s)
Salarié désigné par
son employeur

Pas de prérequis
pour cette
formation

Formateur
En prévention des
risques
professionnels

Type de
formation :
Inter-entreprises



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord